

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE FAMILLE

Le Centre Socioculturel Le Fil d'Ariane, en partenariat avec la CAF, propose de nombreuses activités destinées aux familles. Le présent Règlement Intérieur est établi pour que l'ensemble de ces activités se déroule dans les meilleures conditions.

Toute famille souhaitant participer aux activités et sorties proposées par l'Espace Familles doit donc s'engager à en respecter toutes les clauses.

Public accueilli

Toutes les familles d'Illzach et des communes environnantes peuvent participer aux activités et sorties familles proposées par le CSC Le Fil d'Ariane.

Modalités d'organisation

- Les départs et retours des sorties se font majoritairement devant le CSC Le Fil d'Ariane.
- En cas d'effectif insuffisant et/ou en cas de mauvais temps, le CSC Le Fil d'Ariane se réserve la possibilité de modifier les horaires ou d'annuler des activités. Dans ce cas, les participants seront informés et les séances non effectuées seront remboursées.
- **Les horaires de démarrage des activités ou de départ doivent être respectés :**
 - aucun accueil ne sera assuré en-dehors des horaires prévus,
 - les retardataires ne seront pas attendus
 - aucun remboursement ne sera possible dans ces cas-là
- **Les enfants restent sous l'entière responsabilité de leurs parents tout au long de l'activité/la sortie.**
- Le CSC Le Fil d'Ariane ne fournit pas le pique-nique pour les sorties à la journée
- Une tenue adaptée à la météo et à l'activité proposée est indispensable.
- Pour les sorties en minibus, le CSC Le Fil d'Ariane fournit les rehausseurs pour enfants de 3 à 8 ans.
- Pour les enfants de moins de 3 ans, c'est la famille qui fournit le siège auto.

Tarifs

En 2018-2019,

- la carte d'adhérent individuelle coûte 6 euros
- la carte d'adhérent familiale coûte 8 euros
- un supplément de 2 euros s'applique aux non-Illzachoïses.

Cette carte est obligatoire pour participer aux sorties et à certaines activités organisées par le CSC Le Fil d'Ariane.

Les tarifs d'inscription sont précisés dans les programmes et varient selon les sorties et les activités.

Une personne ne peut inscrire que les membres de sa famille.

Modalités d'inscription

Toutes les inscriptions se font à l'accueil du CSC, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Les adhérents du CSC peuvent s'inscrire par téléphone aux sorties et activités gratuites.

Pour chaque activité/sortie, la période d'inscription est indiquée dans le programme. Aucune inscription ne sera prise en compte en-dehors de cette période sauf s'il reste des places.

La plupart des sorties et activités ont un nombre de places limitées.

Les familles qui ne peuvent pas avoir de place pour une sortie ou une activité seront inscrites sur une liste d'attente ; si aucune place ne se libère, elles seront prioritaires pour la sortie suivante et auront la possibilité de s'inscrire 1 jour avant les autres.

Une fiche d'information vous est remise lors de l'inscription : elle donne l'ensemble des informations nécessaires au bon déroulement de la sortie/de l'activité.

L'inscription sera **définitivement validée** dès réception du règlement (par chèque ou en espèces) et de la totalité des documents demandés.

Documents à fournir pour l'inscription

- La carte d'adhérent
- La fiche d'inscription renseignée
- La fiche de responsabilité et de droit à l'image signée
- Le présent règlement intérieur signé

Facturation et règlements :

Le règlement est effectué auprès du secrétariat au moment de l'inscription

- Soit par Chèque à l'ordre du CSC Le Fil d'Ariane
- soit en espèces.

Absences et modalités de remboursement

Annulation par le CSC Le Fil d'Ariane	Remboursé
Absence signalée et justifiée avec certificat remis dans les 15 jours après la sortie/activité (maladie, décès, naissance)	Remboursé
Absence signalée 7 jours avant la sortie/l'activité	Remboursé à 50%
Absence non signalée moins de 7 jours avant la sortie/l'activité	Non remboursé

Hygiène et santé

Le CSC doit être immédiatement prévenu en cas de maladie contagieuse.

Pour préserver la santé des autres participants, la/les personne(s) atteintes ne pourra(ont) pas être accueilli(es) pour l'activité/la sortie.

Objets personnels

Il est vivement déconseillé d'apporter des objets personnels (jeux électroniques, portables ...).

En cas de perte, de vol ou de détérioration, le CSC ne pourra en aucun cas être tenu responsable.

En cas d'oubli ou de perte d'affaires personnelles (vêtements, sacs, ..), il est recommandé de le signaler immédiatement au responsable de la sortie ou de l'activité.

Règle de vie:

De manière générale, les participants aux sorties et activités s'engagent à :

- respecter les horaires de rendez-vous, au départ et tout au long de l'activité/de la sortie
- Informer les animateurs de tout évènement qui pourrait nuire au bon déroulement de la sortie (en amont ou lors des sorties) : concernant la maladie, l'organisation...
- se conformer à l'ensemble des consignes et directives données par l'équipe.
- adopter un comportement et un langage adaptés et respectueux des autres.
- respecter le matériel mis à leur disposition pour la sortie (transports,...)

En cas de non-respect de ces règles de vie, l'équipe adoptera les sanctions appropriées pouvant aller jusqu'à une exclusion ponctuelle ou totale, sans aucun remboursement.

Les animaux ne sont pas acceptés pour les activités et les sorties.

Je soussigné(e)

- certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Espace Familles du CSC Le Fil d'Ariane
- m'engage à le respecter et à le faire respecter par les enfants et jeunes dont j'ai la responsabilité.

Fait en deux exemplaires, à Illzach le

Lu et approuvé
Signature